



Concernant les bilans annuels d'activités des clubs (Baac) et des structures déconcentrées, le délai initial était fixé à début avril. La campagne de subvention ANS lancée par la Fédération et liée au projet sportif fédéral (PSF) a mis en critère l'obligation de compléter ces enquêtes fédérales ce qui a conduit à repousser le délai à début mai. Ce décalage d'un mois explique le retard à la production des analyses.

Bilan annuel d'activités des structures déconcentrées (CDS et CSR)

L'écriture des critères de cette 3^e édition du Bilan annuel d'activités des structures déconcentrées a été réalisée par un groupe de travail piloté par Christophe Prévot pour la commission financière et statistiques à la demande du CA fédéral. Le questionnaire est organisé autour des enjeux et objectifs du plan de développement fédéral qui courait encore en 2021. C'est la 2^e année que la saisie peut se faire en ligne.

S'agissant dans les deux cas de la représentation fédérale, plusieurs questions étaient similaires dans les deux enquêtes afin d'identifier les actions et moyens des CDS et CSR en lien avec le plan de développement.

Bilan des CDS

Il n'existe à ce jour qu'un seul CPDS (comité pluridépartemental de spéléologie), celui d'Alsace, couvrant les départements 67 (Bas-Rhin) et 68 (Haut-Rhin) ; celui-ci est traité à égalité avec les autres CDS.

Nombre de réponses et représentativité

Région d'origine	Nb de départements avec des licenciés	Nb de CDS	NB de CDS répondant	Taux de réponse	Rang	Nb licenciés total	Nb licenciés des CDS répondant	Représentativité
A – Île de France + CROM + Mayotte	9	8	3	37,5 %	9	409	190	46,5 %
B – Bourgogne-Franche Comté	8	7	5	71,4 %	3	590	474	80,3 %
C – Auvergne-Rhône-Alpes	12	9	7	77,8 %	2	1 442	1 165	80,8 %
D – Provence-Alpes-Côte d'Azur	7	6	3	50,0 %	8	918	364	39,7 %
G – Nouvelle Aquitaine	12	11	7	63,6 %	5	532	435	81,8 %
H – Bretagne-Pays de la Loire	9	3	1	33,3 %	10	216	74	34,3 %
J – Normandie	5	3	1	33,3 %	10	144	77	53,5 %
L – Grand Est	9-10*	8	5	62,5 %	6	383	269	70,2 %
N – Centre-Val de Loire	6	5	4	80,0 %	1	153	130	85,0 %
O – Occitanie	13	13	7	53,8 %	7	1 498	989	66,0 %
T – Hauts de France	5	3	2	66,7 %	4	90	51	56,7 %
V – Corse	2	Pas de CDS dans ces régions ; organisation régionale uniquement.						
W – Île de la Réunion	1							
Y – Guadeloupe	1							
Total	100	76	45	59,2 %		6 524	4 218	64,7 %

Tableau 1 : Taux de retour des CDS

* : En région Grand Est, bien que les départements 67 et 68 aient une existence administrative au niveau de l'État (2 préfectures distinctes), il n'y a plus qu'une seule collectivité territoriale (conseil départemental) depuis janvier 2021. Les 2 départements sont ainsi regroupés au plan politique sous le nom de « collectivité européenne d'Alsace ». Il y a donc 2 départements sur le plan administratif mais 1 seul sur le plan politique.

Indicateurs non financiers 2021

Le taux de retour de la part des CDS est de 59,2 % représentant 64,7 % des licenciés. Pour l'année 2020 il était de 75,3 % (-13 réponses de CDS) représentant 82,5 % des licenciés.

39 CDS (86,7 %) sont allés au bout du questionnaire les autres, alors que 2 (4,4 %) ont à peine commencé la saisie et se sont arrêtés.

Le record en taux de réponse est détenu en région Centre-Val de Loire (80 %) avec 4 des 5 CDS qui ont complété le questionnaire. Inversement, en Bretagne-Pays de la Loire et Normandie seul 1 CDS sur les 3 de chacune de ces régions a répondu (taux de réponse de 33,3 %).

Le cas des îles (Corse, Guadeloupe et Réunion) interpelle puisqu'il n'y a pas de retour de ce niveau : peut-être faudrait-il que ces 3 CSR puissent également répondre sur le questionnaire CDS qui contient des questions spécifiques.

Enjeu-Objectif : Augmenter le nombre de licenciés

Les questions portaient sur les actions directes pilotées par les CDS. Peut-être faudrait-il envisager de questionner également les CDS sur la connaissance de projets menés par des clubs...

Jeunes

15 des 45 CDS (33,3 %) déclarent disposer d'une École départementale de spéléologie et de canyoning (EDSC) (ils étaient 23 en 2020 sur 58 réponses) qui ont permis de réaliser 1 159 journées-participants en 2021 en termes de formation de jeunes licenciés.

14 CDS (31,1%) indiquent effectuer des actions de sensibilisation auprès d'établissements scolaires ou universitaires, pour un total de 57 établissements concernés pour 1 389 élèves ou étudiants sensibilisés à la spéléologie ou au canyoning et qui, peut-être viendront se licencier. Ce champ d'investigation est encore très peu investi par les CDS.

Public en situation de handicap

10 CDS (22,2 %) déclarent 11 licenciés en situation de handicap et 11 indiquent mener des actions auprès de 17 établissements ou structures accueillant des personnes en situation de handicap pour un total de 105 personnes sensibilisées. Ce champ de prospection d'adhérents n'est quasiment pas investi.

Pratique en site anthropique ou artificiel

22 CDS (48,8 %) ont en tout 33 projets de développement de sites anthropiques ou artificiels d'entraînement et de découverte alors que 15 (33,3 %) en ont déjà mis en œuvre 25.

Lien CDS-clubs

39 CDS (86,7 %) indiquent l'existence d'actions directes vis-à-vis des clubs ou licenciés sous diverses formes :

Type d'action	Nb de CDS proposant l'action
Aides financières directes aux adhérents	31
Aides financières aux actions	35
Organisation de stages	29
Organisation d'actions interclubs	30
Participation aux AG des CDS	19
Aide au support numérique pour les CDS ou clubs	6
Coordination d'actions (par exemple : calendrier partagé)	20
Information descendante sur la vie fédérale	39

Tableau 2 : Typologie des actions des CDS vers els clubs et licenciés

Concernant l'aide au support numérique certains CDS ont apporté une précision :

- Création d'un media sur un groupe de volontaires afin de proposer ou de bénéficier de sorties en dehors de son club (sortie d'entraînement et/ou d'initiation) ;
- Calendrier partagé site de Saulges.

Plusieurs CDS déplorent ne pas être invités aux AG de certains clubs.

Indicateurs non financiers 2021

Enjeu-Objectif : Améliorer notre organisation

Activité administrative

40 CDS (88,9 %) ont une organisation clairement définie avec un organigramme et des responsables de commissions départementales identifiés.

Tous les CDS ont réalisé au moins une réunion en 2021 pour un total de 226 réunions, soit 5,1 en moyenne dans l'année (variation de 1 – AG uniquement ? – réunion pour 2 CDS à 24 réunions pour 1 CDS) ; la moitié des CDS ont organisé au moins 5 réunions.

28 CDS ont décliné des conventions nationales (FCEN, SFPEM, ONF, BRGM, secours, agrément environnement...) au niveau départemental, pour un total de 56 conventions (variation par CDS : de 1 à 6 ; 11 CDS ont 1 convention déclinée, 10 en ont 2, 5 en ont 3, 1 en a 4 et 1 en a 6).

14 CDS (31,1 %) ont une convention d'objectif avec le conseil départemental.

Communication

En termes de communication, 8 CDS (17,8 %) sont présents sur les réseaux sociaux, 32 (71,1 %) ont un site internet et 12 (26,7 %) éditent un bulletin imprimé pour un total de 25 publications réalisées en 2021.

Ouverture au grand public

En 2021, 27 CDS (60,0 %) ont organisé des JNSC pour un total de 59 journées en 2021 représentant 2 399 participants (1 CDS déclare ne pas avoir organisé de JNSC, mais indique avoir eu 153 participants : quelle est l'information correcte ?). De plus, 13 CDS indiquent avoir participé financièrement à des JNSC organisées par des clubs.

Enfin, 23 CDS (51,1 %) ont organisé d'autres manifestations (congrès, ouverture grand public, conférences...) pour un total de 72 manifestations.

Enjeu-Objectif : Renforcer notre expertise scientifique

Liberté de pratique

23 CDS (51,1 %) ont signé un total de 101 conventions d'accès à des sites, alors que 9 CDS (20,0 %) gèrent complètement l'accès à 28 sites.

11 CDS (24,4 %) font partie d'une commission départementale des espaces, sites et itinéraires (CDESI) auprès d'un conseil départemental avec 47 sites inscrits sur les plans départementaux des espaces, sites et itinéraires (PDESI).

302 sites (cavités ou canyons) sont interdits à la pratique sur le territoire de 18 des CDS.

Le territoire national dispose d'un panel important de sites dits de classique avec 1 265 cavités, 148 siphons et 311 canyons signalés par les 45 CDS, ainsi que 14 sentiers karstiques :

Type de site	CDS déclarant un site	Nb de sites déclarés
Sentier karstique	14 (31,1 %)	14
Cavité classique	33 (73,3 %)	1 265
Siphon classique	19 (42,2 %)	148
Canyon classique	15 (33,3 %)	311

Tableau 3 : Sites classiques en département

Protection des milieux

6 CDS (13,3 %) disposent de l'agrément au titre de la protection de l'environnement leur permettant d'être reconnus par les instances de l'État et les instances politiques. 23 CDS (51,1 %) sont d'ailleurs partie prenante de 93 comités de pilotage Natura 2000 ou d'espaces naturels sensibles (conseil départemental) qui ont conduit à 96 réunions en 2021.

28 CDS (62,2 %) ont réalisé (ou participé à) 139 actions différentes visant la connaissance et la préservation des milieux (variation de 1 à 19).

15 CDS (33,3 %) ont en tout 26 conventions de partenariat ou contrat de prestation entant dans le champ de l'expertise avec des gestionnaires d'espaces naturels, associations de protection de la nature, établissement public, institutions...

De même, 19 CDS ont effectué 48 prestations touchant le champ de l'expertise (étude, accompagnement d'experts scientifiques...).

Indicateurs non financiers 2021

Enjeu-Objectif : Renforcer notre expertise technique de pratique sportive

	Nb de stages non diplômants réalisés	Nb de stagiaires formés	Nb de stages organisés agréés FFS
Nb de CDS	17	16*	6
Total	49	308	14

Tableau 4 : Stages organisés par les CDS

* Un CDS prétend avoir organisé 1 stage mais déclare 0 stagiaire formé à cette occasion... Erreur de saisie ?

Malgré la pandémie les CDS ont poursuivi l'organisation d'actions de formations avec 49 stages réalisés dont 14 agréés FFS. Cela a permis la formation de 308 stagiaires.

Enjeu-Objectif : Améliorer la sécurité

32 départements (71,1%) indiquent disposer d'une équipe SSF mobilisable sur convention préfectorale. Parmi ceux-ci, 30 disposent de l'agrément du SSF national. Inversement 1 CDS indique avoir l'agrément du SSF national, mais ne pas avoir d'équipe mobilisable.

Volet financier

29 CDS (64,4 %) ont complété le bilan financier. Celui-ci est établi sans prise en compte des licences fédérales, du bénévolat et de la réalisation d'actions, le but étant de faire ressortir les financements extérieurs.

Type de ressource	Total	Représentativité
Montant des ventes de prestations pour des structures externes (public non licencié, hors stage)	109 353 €	22,6%
Montant subventions État : ANS – PSF (ex-CNDS)	77 972 €	16,1%
Montant subventions État : ANS autre (PST, FTS...)	8 100 €	1,7%
Montant subventions État : FDVA	23 250 €	4,8%
Montant subventions conseil régional	3 770 €	0,8%
Montant subventions conseil départemental	15 6613 €	32,4%
Montant autres subventions publiques	38 914 €	8,1%
Montant subvention FFS (EDSC, Faal, Crei...)	4 912 €	1,0%
Montant total de l'aide du CSR pour le CDS	10 191 €	2,1%
Montant total de cotisations des clubs ou adhérents perçues par le CDS	30 134 €	6,2%
Autres financements privés	19 853 €	4,1%
Total des ressources	483 062 €	100,0 %
Total des recettes	619 530 €	

Tableau 5 : Financement des CDS

La première ressource financière des CDS est le conseil départemental qui finance à 32,4 % les structures. Le deuxième moyen de financer le CDS est la vente de prestation (hors stage) suivi du soutien de l'État par le biais de l'Agence nationale du sport (ANS, ex-CNDS) alors qu'il semble difficile pour les CDS d'obtenir un financement sur les autres volets de l'ANS et sur le fonds de développement de la vie associative (FDVA).

En moyenne, chaque CDS atteint 16 657 € de ressources (variation de 850 € à 75 973 €) pour un total de produits moyen de 21 363 € (variation de 2 133 € à 89 132 €), ces chiffres n'étant malheureusement pas fiables puisque le CDS qui déclare un total de produits de 2 133 € indique percevoir 5 000 € en autres subventions publiques...

Remarques libres

Malheureusement aucune puisque ceci a été oublié par le groupe de travail lors de l'écriture du questionnaire.

Bilan des CSR

Nombre de réponses et représentativité

12 des 14 comités spéléologiques régionaux ont répondu à l'enquête concernant l'année civile 2021. Les comités qui n'ont pas répondu (W – Île de la Réunion et Y – Guadeloupe) représentent 113 licenciés (respectivement 57 et 56) sur les 6 528 licenciés hors étrangers.

Indicateurs non financiers 2021

Enjeu-Objectif : Augmenter le nombre de licenciés

Jeunes

4 CSR (33,3 % des CSR), soit 1 de moins qu'en 2020, indiquent effectuer des actions de sensibilisation auprès d'établissements scolaires ou universitaires, pour un total de 22 établissements (-4) concernés pour 717 élèves ou étudiants (+217) sensibilisés à la spéléologie ou au canyoning et qui, peut-être viendront se licencier. Ce champ d'investigation est encore très peu investi par les CSR.

Public en situation de handicap

4 CSR déclarent 15 licenciés en situation de handicap (1 CSR signale à lui seul 11 licenciés handicapés) et 3 indiquent mener des actions auprès de huit établissements ou structures (+2) accueillant des personnes en situation de handicap pour un total de 37 personnes (-21) sensibilisées. Ce champ de prospection d'adhérents n'est quasiment pas investi.

Pratique en site anthropique ou artificiel

4 CSR ont en tout 9 projets (+3) de développement de sites anthropiques ou artificiels d'entraînement et de découverte alors que 7 projets sont déjà mis en œuvre par 4 CSR.

Lien CSR-CDS-clubs

Les 12 CSR indiquent l'existence d'actions directes vis-à-vis des CDS, clubs ou licenciés sous diverses formes :

Type d'action	Nb de CSR proposant l'action
Aides financières directes aux adhérents	9
Aides financières aux actions	11
Organisation de stages	11
Organisation d'actions interCDS ou interclubs	6
Participation aux AG des CDS	8
Aide au support numérique pour les CDS ou clubs	3
Coordination d'actions (par exemple : calendrier partagé)	7
Information descendante sur la vie fédérale	11

Tableau 6 : Typologie des actions des CSR vers les CDS, clubs et licenciés

Concernant l'aide au support numérique les trois actions concernent :

- Mise en œuvre d'un site internet commun avec agenda d'actions ;
- Espace dédié à chaque CDS sur le site du CSR ;
- Base de données spéléologique commune, outil de gestion de documents et espace disque commun.

Enjeu-Objectif : Améliorer notre organisation

Activité administrative

Tous les CSR ont une organisation administrative clairement définie, notamment au niveau des commissions régionales.

Ils ont réalisé 55 réunions de CA et AG en 2021 (-37), soit 4,6 en moyenne dans l'année (variation de 1 – AG uniquement ? – pour un CSR à 12) ; neuf des 12 CSR ont organisé au moins quatre réunions (correspondance avec les trois réunions de CA et l'AG définies statutairement ?).

7 (-2) ont décliné des conventions nationales (FCEN, SFEPM, ONF, BRGM, secours, agrément environnement...) au niveau régional, pour un total de 13 conventions (-5 ; variation : de 1 à 3 ; deux CSR ont 1 convention déclinée, quatre en ont 2 et un en a 3 ; en 2020 un CSR déclarait 4 conventions déclinées).

8 CSR (66,7 %) ont une convention d'objectif avec le conseil régional alors que 5 (41,7 %) ont une convention ETR (équipe technique régionale) encore en cours de validité.

Communication

En termes de communication, 5 CSR (-1) sont présents sur les réseaux sociaux, 10 (-1) ont un site internet (il est d'ailleurs regrettable que seuls 5 CSR – A, H, L, N et V – disposent d'un alias fédéral sous la forme csr-x.ffspeleo.fr) et 4 éditent un bulletin imprimé pour un total de 6 publications réalisées en 2021.

Ouverture au grand public

En 2021, 2 CSR ont organisé des JNSC pour un total de 4 journées en 2021 représentant 162 participants. Les JNSC sont clairement l'apanage des clubs et des CDS que 6 CSR (50 %) aident financièrement.

Indicateurs non financiers 2021

De plus, 6 CSR ont organisé d'autres manifestations (congrès, ouverture grand public, conférences...) pour un total de 13 manifestations.

Enjeu-Objectif : Renforcer notre expertise scientifique

Liberté de pratique

7 CSR ont signé un total de 14 conventions d'accès à des sites, alors que 3 CSR gèrent en intégralité l'accès à 4 sites.

Protection des milieux

4 CSR (Centre-Val de Loire, Grand Est, Nouvelle Aquitaine et Occitanie) disposent de l'agrément au titre de la protection de l'environnement leur permettant d'être reconnus par les instances de l'État et les instance politiques. 6 CSR sont partie prenante de 20 comités de pilotage Natura 2000 ou d'espaces naturels sensibles (conseil départemental) qui ont conduit à 9 réunions en 2021.

5 CSR ont réalisé 22 (-43) actions différentes visant la connaissance et la préservation des milieux (variation de 1 à 12 actions).

3 CSR ont en tout 5 (-6) conventions de partenariat ou contrat de prestation entant dans le champ de l'expertise avec des gestionnaires d'espaces naturels, associations de protection de la nature, établissement public, institutions...

De même, 5 CSR ont effectué 14 prestations touchant le champ de l'expertise (étude, accompagnement d'experts scientifiques...).

Enjeu-Objectif : Renforcer notre expertise technique de pratique sportive

	Nb de stages non diplômants réalisés	Nb de stagiaires formés	Nb de stages organisés agréés FFS
Nb de CSR	11	11	9
Total	41	388	27

Tableau 7 : Stages organisés par les CSR

Certains CSR indiquent n'avoir organisé aucun stage et avoir néanmoins formé des stagiaires... C'est assez incohérent...

Malgré la pandémie les CSR ont poursuivi l'organisation d'actions de formations avec 34 stages réalisés dont 25 agréés FFS. Cela a permis la formation de 37 nouveaux cadres et 250 autres stagiaires.

Volet financier

Les 12 CSR ont complété le bilan financier. Ce bilan est établi théoriquement sans prise en compte du reversement fédéral sur les licences, du bénévolat et de la réalisation d'actions, le but étant de faire ressortir les financements extérieurs ou spécifiques.

Type de ressource	Total	Représentativité
Montant des ventes de prestations pour des structures externes (public non licencié, hors stage)	10 887 €	3,6 %
Montant subventions État : ANS – PSF (ex-CNDS)	69 393 €	23,1 %
Montant subventions État : ANS – autre (PST, FTS...)	1 000 €	0,3%
Montant subventions État : FDVA	28 500 €	9,5 %
Montant subventions conseil régional	72 398 €	24,1 %
Montant subventions conseil départemental	0 €	0,0 %
Montant autres subventions publiques	18 661 €	6,2 %
Montant subvention FFS (EDSC, Faal, Crei...)	2 550 €	0,8 %
Montant total de cotisations clubs ou adhérents perçues par le CSR	92 215 €	30,7 %
Autres financements privés	4 537 €	1,5 %
Total des ressources déclaré	300 141 €	100,0 %
Total des recettes déclaré	398 861 €	

Tableau 8 : Financement des CSR

Indicateurs non financiers 2021

L'ensemble des ressources liées à des ventes de prestations, aux subventions, cotisations et financements privés représente 75,3 % du total des recettes déclaré par les CSR, les 24,7 % restant correspondant à des lignes budgétaires non sollicitées dans le questionnaire (produits des stages, reversement fédéral, etc.).

La première ressource financière des CSR est le montant de cotisations perçues par le CSR représentant 30,7 % des ressources. Cette donnée est à prendre avec du recul, le CSR C indiquant percevoir 72 274 € en termes de cotisations ce qui ne doit pas correspondre à la réalité (ce chiffre semble plutôt correspondre au total des cotisations fédérales de la région mais pas à une cotisation perçue par le CSR). Il en est pratiquement de même pour le CSR O qui l'indique en commentaire.

La deuxième ressource des CSR est le versement de la subvention du conseil régional (variation hors 0 : de 500 à 14 364), le CSR A étant le seul à déclarer ne pas recevoir ce type de financement. Vient ensuite le soutien financier de l'État par le biais de l'Agence nationale du sport (ANS, ex-CNDS) puis le fonds de développement de la vie associative (FDVA).

En moyenne, chaque CSR atteint 25 012 € de ressources (variation de 3 800 € à 94 474 €) pour un total de produits moyen de 33 238 € (variation de 3 800 € à 103 447 €), ces chiffres n'étant malheureusement pas fiables puisque le CSR qui déclare un total de ressources de 3 800 € indique également un total de recettes de 3 800 €, ce qui paraît peu envisageable...

Remarques libres

4 CSR ont formulé des remarques :

- Le descriptif du volet financier n'est pas clair : le « total des recettes » est-il sensé intégrer les différentes lignes qui suivent (prestations, subventions, etc.) comme le laisse penser le terme « total » (mais alors ce n'est pas compatible avec ce qui est demandé dans le BAAD) ou ne pas les inclure.
La différence entre les 2 options est très loin d'être négligeable : 26 474 € dans le premier cas et 16 767 € dans le second.
Si c'est la première définition il faudrait faire précéder les autres recettes du mot « Dont... ».
- Le CSR a deux conventions nationales déclinées en région : SSF et PRAC.
Les actions JNSC ne sont pas organisées par la région mais par les CDS (surtout le 91 annuellement en octobre).
Pour le nombre de convention d'accès aux sites : 1 convention avec les carrières de Larchant (77) signée avec ProNatura IdF, avec accès hors période d'hivernation chiroptères. Le CDS 95 est propriétaire d'une ancienne carrière (Mériel) et travaille avec les gestionnaires des carrières du parc naturel du Vexin et fait les comptages avec eux. Le CDS 93 a une convention d'accès à un regard sur des carrières de Rosny-sous-Bois et y gère un spéléodrome. Nous avons un accès autorisé par le propriétaire dans les carrières de Gagny (93) en attente de vente du site pour remblaiement par les déchets du Grand Paris.
Actions pour la connaissance et la préservation des milieux : 1 formation identification + comptage chiroptères tous les ans depuis 10 ans, plusieurs participations à séances de comptages avec des naturalistes (1 seule en 2021 pour cause CoVid) et un stage biospéléo organisé par le CDS 94 (ainsi que plusieurs actions en carrières). Le CoSIF est dans le CoPil du Plan Régional d'Actions pour la protection et la sauvegarde des Chiroptères (1 réunion annuelle).
Nous sommes régulièrement mandatés par le propriétaire d'une carrière du 93 à Gagny pour aller y faire de l'accompagnement ou des expertises en attendant sa vente et comblement. En attendant le propriétaire nous laisse l'autorisation d'y aller pour des formations et des sorties.
- Renforcer notre expertise scientifique : nous n'avons pas pu inclure les éléments suivants : le CSRO a 2 agréments sport et protection environnement + 1 habilitation à participer au débat public. Le CSRO est aussi membre de plusieurs organismes ou comités de pilotage : membre du Comité Régional de Biodiversité, du PRAC, des CEN Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, du comité de pilotage du SIGES, + PLUI Lauragais, CLCS carrière de Sorèze (81), commission suivie méthanisation (46).
Pour le volet financier, le montant total de cotisations des clubs ou adhérents perçues par le CSR noté est de 15 849 €. Nous avons fait le cumul des cotisations que la FFS reverse au CSRO (7 281 €) et de la part locale régionale (8 568 €).
- Pour arriver à retrouver la totalité des rentrées financières il faut ajouter la vente de prestations aux fédérés 8 176 € (Stage, organisation de journée).

Indicateurs non financiers 2021

Comparatif entre le bilan des départements et celui des régions

Suivant le point de vue, les structures départementales et régionales entrent en compétition ou offre des services complémentaires sur de nombreux points : actions vers les jeunes ou les publics en situation de handicap, gestion de projet de « sites artificiels », gestion de conventions d'accès, agrément au titre de la protection de l'environnement, organisation de stages diplômants ou non... Ceci est très certainement lié à l'historique de vie des structures, à leur taille et à la volonté des dirigeants de ces structures.

Il n'y a que dans le domaine des JNSC où, très clairement, les CSR sont en net retrait par rapport aux CDS et aux clubs. Cette opération a donc un ancrage local avéré.

Concernant le financement des structures, en dehors des actions (et en prenant avec du recul la déclaration des CSR), c'est très nettement la collectivité territoriale de rattachement qui est le premier soutien financier des structures déconcentrées, suivie pour les CSR du financement de l'État via l'ANS et pour les CDS de la vente de prestations (comme en 2020). En moyenne, les CDS disposent d'un total de recettes de 21 363 € alors que les CSR atteignent 33 238 €.